



**Communiqué de presse**

Le 20/10/2022

**Gestion et valorisation des déchets**

## **Le Pôle métropolitain CAP Azur s'engage dans une démarche commune historique pour une gestion autonome du traitement des déchets**

**Jeudi 20 octobre 2022, à l'issue du Conseil du Pôle métropolitain CAP Azur, les intercommunalités Cannes Lérins, Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Alpes d'Azur ont validé leur volonté forte de mutualiser leur gestion des déchets. Cette décision revêt trois objectifs majeurs : réduire les volumes de déchets, optimiser les équipements existants et installer ceux manquants pour traiter au meilleur coût et partager les ressources à l'échelle du territoire. Ainsi, cette démarche nouvelle et innovante vise à structurer une filière autonome complète de traitement et de valorisation des déchets à l'échelle de l'Ouest des Alpes-Maritimes.**

*« Nous franchissons aujourd'hui une étape décisive en inscrivant la gestion des déchets à l'ouest du département dans une stratégie de souveraineté, de complémentarité, de solidarité et d'efficacité. 30 000 tonnes de déchets seront réservés pour tout le territoire de @PoleCAPAZUR exclusivement à l'Usine d'Univalom Antibes qui est aussi une usine de production d'énergie électrique. Cette complémentarité sera renforcée par la création à proximité d'une nouvelle unité de valorisation des végétaux et des biodéchets à l'ouest. La gestion des déchets est un défi que nous avons décidé de relever ensemble à l'échelle du @PoleCAPAZUR dans une politique globale à l'ouest du Département, de valorisation énergétique et de protection de notre environnement. »*

**Jean LEONETTI, Maire d'Antibes, Président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis**

*« Cette décision est absolument majeure. Elle traduit l'aboutissement de notre volonté collective, pragmatique et méthodique de régler les problèmes et de préparer l'avenir. Le dispositif que nous avons élaboré et décidé, d'une part, marque une ambition commune en matière d'autonomie de traitement des déchets sur l'Ouest des Alpes-Maritimes et, d'autre part, concrétise la vocation du Pôle métropolitain CAP Azur à intervenir sur les grands sujets de coopération communautaire. Cette application des principes de subsidiarité et de complémentarité trouve ici tout son sens, sa légitimité et sa réalité. Toutes nos agglomérations ont été force de proposition et je tiens à remercier Jean Leonetti qui rend cette avancée possible par un soutien décisif apporté en sa qualité de Président du Pôle métropolitain et du Syndicat de traitement des déchets UNIVALOM. Je félicite les équipes pour ce travail soigneux et créatif ».*

**David LISNARD, Maire de Cannes, Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins**

*« Ce jeudi est un jour historique, notre coopération au sein de ce pôle métropolitain y trouve tout son sens, le sujet majeur des déchets trouve toute sa cohérence à être traité au niveau de Cap Azur. Cette recherche d'autonomie au niveau de notre territoire sera rendue possible grâce à notre volonté de mutualiser notre gestion des déchets dans le cadre d'une démarche vertueuse de réduction des volumes mais aussi en optimisant les équipements existants et ceux à créer. Je m'engage dans ce principe et à ce que le Pays de Grasse prenne toute sa part dans ce schéma de gestion des déchets. Pour finir je souhaite également remercier Jean Léonetti et souligner son engagement qui nous permet aujourd'hui de concrétiser cette ambition. »*

**Jérôme VIAUD, Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse**

*« Depuis des décennies le traitement des déchets dans les Alpes-Maritimes est un serpent de mer. L'objectif affiché d'une autonomie totale sur cette question à l'échelle du Pôle Métropolitain Cap Azur marque un moment historique. Satisfaction supplémentaire, nous allons créer de nouvelles ressources énergétiques à partir des déchets. D'une problématique lourde nous allons faire une force, créatrice d'emplois locaux et qui concourt à la transition énergétique telle que je la porte dans le cadre du Green Deal. Elle prouve l'engagement total des élus locaux pour une gestion vertueuse et soucieuse de l'environnement. »*

**Charles Ange GINESY, Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur**

## Une ambition commune et concrète de gestion autonome des déchets

Cette mutualisation des ressources pour structurer la filière complète de traitement et de gestion des déchets sur l'ensemble du bassin de vie se concrétisera par l'articulation des équipements déjà existants et la création de nouvelles structures.

À ce jour, le bassin métropolitain compte des **équipements complémentaires** de traitement des déchets avec :

- ✓ **une unité de valorisation énergétique** à Antibes (gérée par le syndicat UNIVALOM) ;
- ✓ **un centre de tri départemental** à Cannes (propriété de la Mairie de Cannes qui le met à disposition de l'Agglomération Cannes Lérins et du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets) ;
- ✓ **un centre de valorisation organique** au Broc (géré par le SMED) ;
- ✓ **une installation de stockage des déchets non dangereux** à Bagnols-en-Forêt dont l'agglomération Cannes Lérins est un des fondateurs.

Trois projets majeurs, répartis de manière équilibrée sur le territoire du Pôle métropolitain, vont voir le jour :

- **une unité de broyage des encombrants pour les transformer en combustible de substitution (CSR) ;**
- **une unité de valorisation énergétique ;**
- **une plateforme de tri et de valorisation des déchets verts.**

## Les atouts de cette démarche historique

Cette volonté d'autonomie en matière de traitement des déchets, **construite sur l'anticipation de l'inflation énergétique actuelle et le développement de projets structurants, décarbonés et durables**, revêt plusieurs atouts :

- **garantir les meilleurs coûts de gestion des déchets ;**
- **réduire l'impact carbone et environnemental :**
  - en se dotant de techniques de traitement vertueuses et adaptées à chaque flux ;
  - en limitant les transports de ces flux grâce à la proximité des équipements de la filière.
- **produire de l'énergie** (les déchets sont une ressource) pour les besoins des habitants en leur assurant des tarifs stables, et à ce titre inscrire CAP Azur sur le chemin de l'autonomie énergétique ;
- **s'assurer de l'indépendance vis-à-vis des opérateurs privés et publics.**

